

Avis de consultation du public par voie électronique

(Article L,181-10-1 du Code de l'environnement)

Sur le projet de la société **MOY PARK France**

Commune de **Marquise**

La consultation du public aura lieu :

Du lundi 9 mars 2026 au mardi 9 juin 2026 inclus

1. La consultation du public porte sur le projet d'augmentation de la capacité de production de son usine à Marquise relevant du régime de l'autorisation pour les rubriques n°3642.3 et 4735.1 au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

2. Le préfet du Pas-de-Calais est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions environnementales qui peuvent être des autorisations assorties du respect de prescriptions ou des refus.

3. M. Philippe DUPUIT est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour procéder à la consultation du public.

M. Daniel PERET est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour poursuivre la consultation du public en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.

4. Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public, à la mairie de Marquise les jours suivants :

- Le vendredi 10 avril 2026 de 14h00 à 17h00 ;
- Le mardi 5 mai 2026 de 9h00 à 12h00.

5. Le commissaire enquêteur organisera une réunion publique d'ouverture le mardi 17 mars 2026 à partir de 18 h et une réunion publique de clôture le vendredi 29 mai à partir de 18 h. Ces réunions auront lieu à la communauté de communes de La Terre des 2 Caps au lieu-dit Le Cardo à Marquise.

6. Le dossier de demande d'autorisation environnementale est consultable et téléchargeable sur le site internet de la consultation du public (<https://www.registre-dematerialise.fr/7157/>) dès l'affichage de consultation du public.

Il est consultable à la préfecture du Pas-de-Calais – section des installations classées – Rue Ferdinand Buisson – 62 020 Arras Cedex 9.

7. Pendant la durée de la consultation du public, celui-ci pourra consulter le dossier sur le site dédié et consigner ses observations et propositions :

- Par courrier adressé à la commune de Marquise à l'attention du commissaire enquêteur M. Philippe DUPUIT ;
- Sur le site de consultation dématérialisée à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7157/>

- A l'adresse électronique permettant le dépôt des contributions :

consultation-du-public-7157@registre-dematerialise.fr

8. Les observations faites par voie postale ou dématérialisée, sont consultables sur le site internet de la consultation (<https://www.registre-dematerialise.fr/7157/>).

9. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Brice LE MEVEL, chargé d'études de la société ICE Conseil en charge de ce dossier – mail : contact@ice-conseil.fr ou de M. Benjamin RUQUET – tel : 03.21.10.20.30 - mail : benjamin.ruquet@pilgrimseurope.com.